



# AEE

Association Intercommunale **E**nfance et **E**cole  
Asse et Boiron

Crassier, le 22 avril 2020

## Communiqué

### **Préscolaire : Crèches « La Galiote » et « Les Papillons »**

Le Conseil Fédéral a annoncé le 16 avril un plan de retour progressif et par étapes aux activités. Selon les directives de nos Autorités cantonales, le dispositif d'accueil d'urgence tel que mis en place depuis le 18 mars prendra fin le 26 avril 2020. L'accueil à « La Galiote » sera ensuite à nouveau possible.

Dès le lundi 27 avril 2020, l'accueil préscolaire sera élargi aux parents qui doivent travailler sur leur lieu de travail usuel, dans les activités qui ne sont pas ou plus soumises à une interdiction fédérale ou cantonale. Les parents en télétravail pourront bénéficier d'un accueil, uniquement dans la mesure des places disponibles.

Les crèches « La Galiote » et « Les Papillons » appliqueront les directives COVID-19. En conséquence, la capacité d'accueil sera réduite environ de moitié, les taux d'encadrement revus à la hausse et les groupes d'enfants par salle de vie ne dépasseront pas 10 personnes, équipe éducative comprise. Un concept de protection, avec le respect de nombreuses consignes sur le plan sanitaire, sera en vigueur pour les personnes fréquentant les lieux d'accueil de jour.

Les familles considérées comme prioritaires ont été contactées directement par les directions. Les autres parents ont été invités à contacter par mail les structures afin de faire part de leurs besoins.

La facturation de Frs 10.00 par jour pour les frais de repas uniquement se terminera le 26 avril, avec la fin de l'accueil d'urgence. Dès le 27 avril, notre facturation reprendra pour les enfants qui seront accueillis, conformément au tarif en vigueur.

### **Parascolaire :**

La prestation d'accueil parascolaire suivra la réouverture des écoles. A ce jour, elle est prévue le 11 mai 2020, sous réserve de la confirmation de la décision du Conseil Fédéral et des directives du Conseil d'Etat vaudois. Une information vous parviendra dès que la situation s'éclaircira.

### **Devoirs Surveillés**

Les Devoirs Surveillés reprendront dès la réouverture des écoles. Un remboursement sera effectué, au prorata des semaines de fermeture hors vacances scolaires, une fois la date exacte de reprise connue.

Nous vous assurons que nous mettons tout en œuvre pour que la réouverture par étapes se déroule dans un environnement favorable pour tous et vous remercions de votre confiance.

Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron  
Comité de Direction